

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 18 mai 2022*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 32, alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021;  
vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration du 24 février 2022,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2021.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2021; et
- le rapport de l'organe de révision du 24 février 2022.

Les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2021 présentent les données financières suivantes :

- **Le total du bilan s'élève à 103,1 millions de francs**, en augmentation de **12,0 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est essentiellement due à l'intégration dans les comptes du bâtiment et du terrain de la Résidence du jet d'eau, suite à la donation de la Fondation pour le développement des Etablissements publics pour l'intégration (FONDEPI).

- **Le résultat d'exploitation est de -1,1 million de francs.**

Les charges d'exploitation des EPI s'élèvent à 118,3 millions de francs, en augmentation de 3,1 millions de francs par rapport à 2020 (2,7%). Cette hausse est essentiellement due aux charges de personnel nécessaires à l'accompagnement socio-éducatif des 24 places Home (H) et 12 places Centre de Jour (CdJ) ouvertes à la Résidence du jet d'eau ainsi qu'aux amortissements liés à ce nouveau bâtiment.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 117,2 millions de francs, en augmentation de 2,8 millions de francs par rapport à 2020 (2,4%).

Cette hausse s'explique par des revenus de pension supérieurs de 1,4 million de francs du fait des nouvelles places ouvertes, et des revenus de la formation professionnelle et de la fabrication plus élevés qu'en 2020 de près de 1,2 million de francs (impact de la crise sanitaire important sur ces activités en 2020).

- **Le résultat de l'exercice est de -0,5 million de francs** contre -0,4 million de francs en 2020.

Le déficit de l'exercice 2021 vient en déduction des capitaux propres des EPI, qui s'élèvent à fin 2021 à 2,7 millions de francs.

- **Le total des liquidités s'élève à -0,4 million de francs stable par rapport à 2020.**

Les liquidités se composent d'avoirs en caisses et comptes bancaires pour +0,7 million de francs et d'une position « Cash pooling Etat de Genève » de -1,2 million de francs.

- **Les fonds propres des EPI se montent à 2,7 millions de francs, en baisse de 0,5 million de francs par rapport à 2020.**

Cette baisse est constituée de la perte de l'exercice 2021.

Les états financiers révisés ont fait l'objet **d'une validation par le conseil d'administration des EPI, le 24 février 2022**. L'organe de révision a recommandé d'approuver **sans réserve** les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021 des Etablissements publics pour l'intégration*

*ANNEXE*

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Bérán SA  
Rue de la Corraiterie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

The logo for BfB, consisting of the letters 'BfB' in a blue, serif font.

**Etablissements publics pour l'intégration  
Collonge-Bellerive**

Exercice 2021

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration

Comptes annuels

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corratierie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**BfB**

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

## **Etablissements publics pour l'intégration Collonge-Bellerive**

Genève, le 24 février 2022  
52/als/16

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de financement, le tableau de variation du capital et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur publique (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'État de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**BfB** Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA



BfB

André TINGUELY  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



BfB

Jessica SAUTIER  
Experte-réviser agréée

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de flux de financement
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)

INFORMATION



Ce document a été  
signé électroniquement.  
Merci de ne scanner

# **Etablissements Publics pour l'Intégration**

---

**Comptes annuels au 31 décembre 2021**

---



## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	Notes	31.12.2021		31.12.2020	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>					
<b>Actif circulant</b>					
Liquidités	4,1		705 623		623 638
Clients	4,2	3 803 520		4 108 579	
Provision pour débiteurs douteux	4,2	(428 326)		(651 717)	
			3 375 194		3 456 862
Débiteurs divers	4,3	6 641 810		3 310 515	
Provision pour débiteurs douteux	4,3	(305 195)		(256 164)	
			6 336 615		3 054 350
Stocks de matières et produits finis	4,4	480 413		529 974	
Travaux en cours	4,5	35 866		72 394	
			516 278		602 368
Comptes de régularisation actif	4,6		2 643 983		2 462 525
<b>Total de l'actif circulant</b>			<b>13 577 694</b>		<b>10 199 744</b>
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations :					
Terrains	5,1		8 724 787		4 567 300
Immeubles et installations fixes	5,1	66 635 595		62 305 428	
Immeubles et installations fixes avec affectation limitée	5,1	8 364 448		8 784 970	
			75 000 043		71 090 398
Autres immobilisations	5,2	4 454 199		3 930 355	
Autres immobilisations avec affectation limitée	5,2	721 922		738 211	
			5 176 121		4 668 566
Immobilisations financières	5,3		590 248		577 817
<b>Total de l'actif immobilisé</b>			<b>89 491 199</b>		<b>80 904 081</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>103 068 892</b>		<b>91 103 826</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	Notes	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	6,1	1 154 210	1 066 400
Fournisseurs		3 204 913	893 477
Créancier Etat de Genève (CIIS)	6,2	477 934	479 450
Créanciers divers	6,3	63 631	83 463
Créanciers résidents	6,4	546 642	609 315
Comptes de régularisation passif	6,5	2 470 590	1 464 319
Dette envers Etat de Genève	6,6	0	769 842
Provisions à court terme	7,3	2 788 830	1 987 448
Engagements de leasing - part à court terme	7,1	155 028	175 631
Dettes hypothécaires - part à court terme	7,2	336 522	336 522
Emprunts	7,5	1 031 000	1 031 000
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7,4	4 627 001	4 545 968
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à court terme	8,1	677 926	543 062
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>17 534 227</b>	<b>13 985 898</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Engagements de leasing - part à long terme	7,1	328 629	359 600
Dettes hypothécaires - part à long terme	7,2	12 018 324	12 354 846
Provisions à long terme	7,3	868 966	772 978
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat		0	0
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7,4	49 653 573	51 464 786
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à long terme	8,1	20 007 125	8 980 118
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>82 876 618</b>	<b>73 932 328</b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital lié généré	9,2	(5 258 159)	(5 258 159)
<b>Contrat de prestations 2018-2021.</b>			
Résultats reportés	9,2	(6 179 731)	(5 748 113)
Résultat de l'exercice	9,3	(527 552)	(431 617)
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>2 658 047</b>	<b>3 185 600</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>103 068 892</b>	<b>91 103 826</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

	Notes	2021 Budget CHF	2021 Effectif CHF	2021 Ecart CHF	2020 Effectif CHF
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Revenus de la formation professionnelle		8 938 834	7 886 022	(1 052 812)	7 232 034
Revenus des pensions		21 339 129	20 801 007	(538 122)	19 450 828
Revenus des résidents extra-cantonaux		709 992	701 165	(8 827)	703 086
Revenus de la fabrication		4 262 999	4 203 798	(59 201)	3 667 714
TVA sur revenus de la fabrication		(165 000)	(151 035)	13 965	(134 505)
Autres revenus des prestations		105 000	52 615	(52 385)	71 293
Revenus des locations et autres		567 000	552 346	(14 654)	590 784
TVA revenus des locations et autres		(3 996)	(2 674)	1 322	(2 729)
Revenus de la cafétéria et du restaurant		1 625 000	1 000 321	(624 679)	1 105 973
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant		(99 996)	(53 628)	46 368	(59 241)
Revenus du secteur technique et infrastructure		66 000	70 280	4 280	64 808
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure		(996)	0	996	(1 012)
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi	17	5 675 186	5 420 602	(254 584)	5 389 138
Revenus des prestations au personnel et à des tiers		381 012	554 141	173 129	561 133
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers		(5 004)	(5 603)	(599)	(5 796)
Don - Autres donateurs		0	1 424	1 424	900
Subventions :					
- de fonctionnement - monétaires	10,1	69 524 443	71 524 427	1 999 984	71 241 038
- d'investissement reçues - produits différés	10,1	5 664 996	4 627 002	(1 037 994)	4 545 969
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>118 584 599</b>	<b>117 182 211</b>	<b>(1 402 388)</b>	<b>114 421 416</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Salaires et charges sociales		(93 968 820)	(93 622 461)	346 359	(91 361 849)
Frais médicaux		(109 008)	(205 334)	(96 326)	(293 736)
Alimentation		(3 691 584)	(3 299 217)	392 367	(3 201 043)
Entretien		(2 394 468)	(3 011 665)	(617 197)	(2 469 224)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules		(2 790 036)	(2 252 507)	537 529	(2 356 414)
Locations		(4 626 348)	(4 511 462)	114 886	(4 404 860)
Amortissements		(7 092 228)	(6 291 167)	801 061	(6 145 517)
Eau et énergie		(1 379 088)	(1 148 561)	230 527	(1 215 826)
Ecole et formation		(527 520)	(317 520)	210 000	(292 132)
Frais de bureau et d'administration		(1 585 148)	(1 354 025)	231 123	(1 407 867)
Outillage et matériel de production		(1 268 023)	(1 275 796)	(7 773)	(1 113 161)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation		(1 087 020)	(1 012 995)	74 025	(962 131)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(120 519 291)</b>	<b>(118 302 712)</b>	<b>2 216 579</b>	<b>(115 223 761)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 934 692)</b>	<b>(1 120 501)</b>	<b>814 191</b>	<b>(802 344)</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

	Notes	2021 Budget CHF	2021 Effectif CHF	2021 Ecart CHF	2020 Effectif CHF
<b>Résultat d'exploitation (reporté de la page précédente)</b>		<b>(1 934 692)</b>	<b>(1 120 501)</b>	<b>814 191</b>	<b>(802 344)</b>
Produits financiers	10,3	0	40	40	41
Charges financières	10,3	(220 020)	(206 884)	13 136	(208 365)
<b>Résultat financier</b>		<b>(220 020)</b>	<b>(206 844)</b>	<b>13 176</b>	<b>(208 324)</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>(2 154 712)</b>	<b>(1 327 344)</b>	<b>827 368</b>	<b>(1 010 669)</b>
<b>Résultat hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10,4	0	121 866	121 866	35 989
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10,4	0	0	0	0
<b>Résultat exceptionnel (ou relevant d'un exercice antérieur)</b>		<b>0</b>	<b>121 866</b>	<b>121 866</b>	<b>35 989</b>
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8,1	0	509 000	509 000	374 136
Utilisation des fonds avec affectation limitée - Dons de la Loterie Romande	8,1	0	168 926	168 926	168 926
<b>Variation du capital des fonds</b>		<b>0</b>	<b>677 926</b>	<b>677 926</b>	<b>543 062</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition</b>		<b>(2 154 712)</b>	<b>(527 552)</b>	<b>1 627 160</b>	<b>(431 617)</b>
J. Part revenant à l'Etat	9,3	0	0	0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE après répartition</b>		<b>(2 154 712)</b>	<b>(527 552)</b>	<b>1 627 161</b>	<b>(431 617)</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## TABLEAU DE FLUX DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice avant restitution de la part à l'Etat	(527 552)	(431 617)
Subventions d'investissement reçues - produits différés	(4 627 002)	(4 545 969)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	(677 926)	(543 062)
Amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice	6 291 167	6 145 517
Constitution des provisions, net	<u>2 710 457</u>	<u>2 130 056</u>
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	3 169 144	2 754 924
Variation des actifs circulants		
- clients	305 059	(316 009)
- débiteurs divers	(3 331 295)	(1 380 505)
- stocks de matières et produits finis et travaux en cours	86 090	1 198
- comptes de régularisation actif	(181 458)	5 112 738
Variation des engagements à court terme		
- fournisseurs	2 311 436	(4 456 009)
- créancier Etat de Genève (CIIS)	(1 517)	(16 584)
- créanciers divers	(19 832)	(51 081)
- créanciers résidents	(62 673)	103 120
- comptes de régularisation passif	1 006 271	(377 349)
- Dette envers Etat de Genève	(769 842)	769 842
- utilisation des provisions	(1 987 448)	(1 713 921)
- reclassification des intérêts sur les dettes hypothécaires	<u>179 320</u>	<u>184 115</u>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'exploitation</b>	<b>703 256</b>	<b>614 480</b>
Acquisitions d'immeubles	0	0
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(3 137 841)	(2 060 965)
Augmentations d'immobilisations financières	<u>(12 430)</u>	<u>(21 830)</u>
<b>Flux de fonds (utilisés pour) des opérations d'investissement</b>	<b>(3 150 271)</b>	<b>(2 082 795)</b>
Remboursement des engagements de leasing	(197 229)	(166 354)
Nouveaux leasing	145 655	242 209
(Remboursement) / obtention de dettes hypothécaires	(336 522)	(336 522)
Intérêts sur dettes hypothécaires	(179 320)	(184 115)
Prêt FondEpi	0	1 031 000
Encaissements des subventions d'investissement et dons	<u>3 008 606</u>	<u>1 801 812</u>
<b>Flux de fonds provenant d'opérations de financement</b>	<b>2 441 189</b>	<b>2 388 031</b>
Variation nette des liquidités	(5 825)	919 715
Liquidités au début de l'exercice	<u>(442 762)</u>	<u>(1 362 477)</u>
<b>LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>(448 587)</u></b>	<b><u>(442 762)</u></b>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	CHF	CHF
A la date du bilan, les liquidités sont composées des éléments suivants:		
Caisses	179 828	178 105
Comptes de chèques postaux	226 704	145 903
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	299 091	299 631
Cash Pooling Etat de Genève	<u>(1 154 210)</u>	<u>(1 066 400)</u>
<b>TOTAL DES LIQUIDITES</b>	<b><u>(448 587)</u></b>	<b><u>(442 762)</u></b>

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION  
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2020

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié	Contrat de prestations	Résultat de l'exercice	Total
	CHF	CHF	généré	2018-2021	2020	CHF
			CHF	Résultats reportés	CHF	CHF
<b>Moyens provenant du financement propre</b>						
<i>Situation au 1er janvier 2020</i>	14 623 489	0	(5 258 159)	0	0	9 365 331
Résultats reportés	0	0	0	(5 748 113)	0	(5 748 113)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(431 617)	(431 617)
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>14 623 489</b>	<b>0</b>	<b>(5 258 159)</b>	<b>(5 748 113)</b>	<b>(431 617)</b>	<b>3 185 600</b>

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION  
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2021

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié	Contrat de prestations	Résultat de l'exercice	Total
	CHF	CHF	généralisé CHF	2018-2021 Résultats reportés CHF	2021 CHF	CHF
<b>Moyens provenant du financement propre</b>						
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	14 623 489	0	(5 258 159)	0	0	9 365 331
Résultats reportés	0	0	0	(6 179 731)	0	(6 179 731)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(527 552)	(527 552)
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>14 623 489</b>	<b>0</b>	<b>(5 258 159)</b>	<b>(6 179 731)</b>	<b>(527 552)</b>	<b>2 658 048</b>

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

## 1 ORGANISATION DE L'ENTITE

### 1.1 BUT

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les EPI intègrent les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (ci-après « DCS »).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

### **Intégration des personnes handicapées**

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;



- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

### **Réinsertion professionnelle**

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

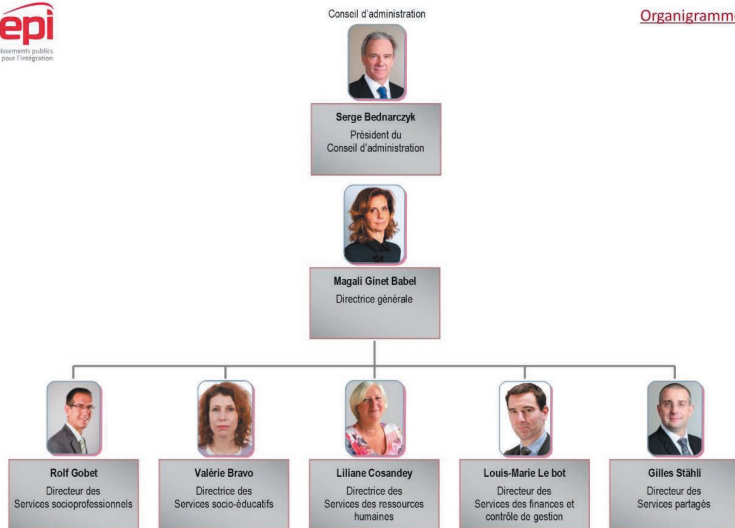
Les secteurs d'activités des EPI sont au nombre de 7 :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

Les activités administratives sont assurées par les services transversaux.



### Organigramme



## 1.2 CADRE LEGAL

Les comptes annuels des EPI sont établis conformément aux exigences légales suivantes :

- Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH : K 1 36), et plus particulièrement le chapitre V ;
- Règlement d'application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (RIPH : K 1 36.01) ;
- Code Civil Suisse, Code des Obligations et Normes d'Audit Suisse ;
- Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF : D 1 05) ;
- Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF : D 1 10) ;
- Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF : D 1 11) ;
- Règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF : D1 11.01) ;
- Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) D 1 05.15 ;
- Directive transversale EGE-02-03 « Subventions non monétaires » ;
- Directive transversale EGE-02-04\_v4 « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques » ;
- Directive transversale EGE-02-07\_v2 « Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées » ;
- Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) K 1 37 ;
- Directive CIIS relative à la compensation des coûts et à la comptabilité analytique et annexe (COCOAN) ;
- Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) A 2 24
- Directives pour la gestion des EPH (Memento EPH)
- Directive transversale EGE-02-40\_v8 « Consolidation 2021 » du 23 avril 2021 éditée par le Service des Etats financiers (SEF)
- Boucllement des comptes 2021 du 5 novembre 2021 éditée par le Département de la cohésion sociale (DCS)

### 1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Monsieur Serge Bednarczyk	Président
Monsieur Laurent Bertrand	Membre
Monsieur Mathias Büchi	Membre
Monsieur Boris Calame	Membre
Madame Sabrina Carramusa	Membre
Monsieur William Chaparro	Membre
Monsieur Jean-François de Saussure	Membre
Madame Bérengère Gautier	Membre
Monsieur Claude Laporte	Membre
Madame Emmanuelle Merle	Membre
Monsieur Dominique Rivollet	Membre
Madame Ana Roch	Membre
Madame Marie-France Sarfati	Membre
Monsieur Guillaume Thion	Membre
Madame Magali Ulanowski	Membre

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP A 2 24 du 22 septembre 2017) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi LOIDP A 2 24).

### 1.4 PERSONNES HABILITEES A SIGNER (SIGNATURE COLLECTIVE A DEUX) SELON L'EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que la directrice générale et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

Plusieurs collaborateurs du service de la restauration sont inscrits au registre du commerce en lien avec les patentes et signent collectivement à deux.

## 1.5 INDEMNITES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration est effectuée par le biais d'une indemnité fixe annuelle de CHF 5'000 plus CHF 500 par séance et le président a droit à une indemnité fixe annuelle portée à CHF 45'000.

Rémunération du conseil d'administration					
	Nbre de personnes	Taux	Montant	EPT	Salaires / EPT
2021	15	N/A	163'500	N/A	N/A
2020	16	N/A	149'105	N/A	N/A

Le comité de direction se compose de la directrice générale (taux d'activité à 100%), du directeur des Service finances et contrôle de gestion (taux d'activité à 100%), de la directrice des services des ressources humaines (taux d'activité à 100% dès le 1<sup>er</sup> février 2021), du directeur des services partagés (taux d'activité à 100%), du directeur des Services socioprofessionnels (taux d'activité à 100%), de la directrice des Services socio-éducatifs (taux d'activité à 20% dès le 1<sup>er</sup> mars et 100% dès le 1<sup>er</sup> mai). La rémunération globale et le nombre de membres du comité de direction sont déterminés sur une base d'équivalents de plein temps (EPT) et se présentent comme suit :

Rémunération du comité de direction					
	Nbre de personnes	Taux	Montant CHF	EPT	Salaires / EPT CHF
2021	6	100%	1'143'377	5.5	207'886
2020	6	100%	976'230	5	195'246

## 1.6 ORGANE DE REVISION

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale  
1211 Genève 1

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la fiduciaire BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

## 2 SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

En 2019, les Etablissements Publics pour l'Intégration rejoignent le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat de Genève. Dans le cadre de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), les EPI sont soumis aux normes IPSAS, à l'exception des dérogations. Les états financiers consolidés de l'Etat sont préparés selon le référentiel principal de l'Etat de Genève, défini par le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

La loi prévoit des dérogations à l'application des normes IPSAS dont :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39)
- les mises à disposition de moyen à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 & 29)
- les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17)

Dans le cadre des retraitements IPSAS, les EPI ont appliqué et mis en place les amortissements par composants dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le bâtiment et le terrain de la Résidence du Jet d'eau ont été intégrés dans les comptes le 1<sup>er</sup> août 2021 pour un montant de CHF 11'728'008.

Les principes comptables pris en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants pour la détermination de l'état de la fortune sociale et des résultats, sont les suivants :

## 2.1 LIQUIDITES

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, le compte courant auprès de La Poste ainsi que les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur actuelle.

## 2.2 CLIENTS

Les clients sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour débiteurs douteux. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année.

## 2.3 DEBITEURS DIVERS

Les débiteurs divers sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Cette rubrique regroupe les créances sur les collectivités publiques et sur des parties liées, notamment les subventions, ainsi que les autres créances. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année.

## 2.4 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks sont évalués selon le prix d'acquisition pour les matières premières et les marchandises et selon le prix de revient industriel pour les produits finis.

Un inventaire physique est effectué au moins une fois par année.

Des provisions sont constituées pour tenir compte des risques d'obsolescence, si nécessaire. Aucune correction de valeur n'a été constatée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, déduction faite des provisions nécessaires. Au 31 décembre 2021, aucune correction de valeur n'a été enregistrée dans les comptes.

## 2.5 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ces comptes sont utilisés aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte d'exploitation des charges et produits. Ils regroupent les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.

Les heures de travail non encore effectuées des collaborateurs/trices des EPI sont comptabilisées et valorisées sur la base d'un salaire moyen.

## 2.6 IMMEUBLES

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition, déductions faites des amortissements.

Les bâtiments sont amortis en fonction des composants suivants : gros œuvre, façades, toiture, fenêtres, installations électriques, installations techniques, installations sanitaires, aménagements intérieurs, ascenseurs. Chaque composant est amorti comme suit :

Composants	Nombre d'années d'amortissements
Gros œuvre	80
Façades	25
Toiture	20
Fenêtres	30
Installations électriques	30
Installations techniques	25
Installations sanitaires	25
Aménagements intérieurs	15
Ascenseurs	20

Les subventions obtenues pour le financement des immeubles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit sous le point 2.17.

Les immeubles en cours de construction sont également comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

## 2.7 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition incluant les frais rattachés.

L'amortissement est calculé sur le coût d'acquisition. Les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte dans les fonds d'amortissements.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Ils sont appliqués dès l'utilisation effective du bien. Ces taux sont les suivants :

- 10% pour les équipements de longue durée (y compris les machines de bureau, les machines des ateliers, le mobilier des services, le mobilier des résidences, la literie et la vaisselle) ;
- 20% pour les véhicules ;
- 25% pour l'informatique.



Les subventions obtenues pour le financement des autres immobilisations corporelles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit au point 2.17.

Les autres immobilisations corporelles en cours de construction sont également comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

## **2.8 IMMOBILISATIONS EN LEASING FINANCIER**

Les immobilisations financées par le biais de contrats de location-financement à long terme (leasing financier) figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens et la valeur réelle.

Ils sont amortis conformément aux principes d'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les capitaux étrangers. Les versements de leasing sont répartis en une composante de remboursement (amortissement de la dette) et une composante d'intérêt. La première est déduite des engagements et la seconde est enregistrée dans le compte d'exploitation de l'exercice.

Les coûts des contrats de location simple (leasing opérationnel) sont comptabilisés directement au compte d'exploitation.

## **2.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Elles concernent les garanties de loyers.

## **2.10 CAPITAUX ETRANGERS**

Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. Ils concernent les rubriques, « Fournisseurs », « Créancier Etat de Genève (CIIS) », « Créanciers divers », « Créanciers résidants », « Comptes de régularisation passif », « Provisions », « Engagements de leasing », « Dettes hypothécaires », « Subventions d'investissement reçues – produits différés ».

Une distinction est faite entre les capitaux étrangers à court terme (maximum douze mois), et à long terme (plus de douze mois).

## 2.11 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Une distinction est faite entre les provisions à court et à long terme.

## 2.12 PROVISIONS POUR HEURES VACANCES

Les absences rémunérées cumulables sont des droits à des absences reportables pouvant être utilisés lors des exercices futurs si les droits de l'exercice ne sont pas intégralement utilisés durant l'année en cours.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

## 2.13 PROVISIONS POUR HEURES POSITIVES

Les heures positives sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale du travail fixée à 40 heures hebdomadaires pour une personne à temps complet.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

## 2.14 RENTE-PONT AVS

La rente-pont AVS consiste en un système de retraite anticipée, financé par l'employeur, qui permet aux assurés d'aménager leur départ avant d'avoir atteint l'âge statutaire de la retraite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de nouvelles dispositions de la loi B5 20 relatives à la rente-pont AVS sont entrées en vigueur, notamment l'augmentation de l'âge pour en bénéficier.

Une provision est comptabilisée lors de l'annonce du départ du collaborateur, c'est-à-dire au moment de l'acceptation par l'employeur d'une rente-pont AVS pour le collaborateur.

Elle est valorisée sur la base des exigences de la publication de la République et Canton de Genève concernant la rente-pont AVS.

Dans le cas de la rente-pont AVS, il est peu probable que les montants en jeu deviennent un jour suffisamment importants pour justifier une actualisation des dépenses futures. Par conséquent, ces montants sont pris en compte sans être actualisés.

## 2.15 PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les collaborateurs/trices sont affiliés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (ci-après CPEG).

La CPEG bénéficie de la garantie de l'Etat de Genève et de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations.

Les personnes handicapées, ainsi que les emplois de solidarité travaillant au sein des EPI sont affiliés auprès de la fondation privée autonome CIEPP, Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle, Genève. Ils sont au bénéfice de prestations basées sur le système de la primauté des cotisations.

Les avantages et/ou les engagements économiques sont calculés à la date du bilan et traités de manière équivalente. Ils découlent directement des bases contractuelles, réglementaires ou légales.

Il existe un avantage ou un engagement économique dans la possibilité qu'a l'entité d'exercer, par suite d'un excédent de couverture dans l'institution de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs (p. ex. réduction des cotisations) ou, en raison d'un découvert dans l'institution de prévoyance, un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs en ce sens que l'entité veut ou doit participer au financement (p. ex. cotisations d'assainissement).

C'est sur la base des contrats, des comptes annuels, de rapports d'experts indépendants et d'autres calculs présentant la situation financière des institutions de prévoyance que l'excédent de couverture ou le découvert est déterminé pour chaque institution de prévoyance et ainsi l'avantage ou l'engagement économique pour l'entité.

## 2.16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Les subventions d'investissement représentent un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés et sont comptabilisés initialement au passif à leur valeur nominale. Elles proviennent de la Confédération, via l'OFAS, et/ou du Canton de Genève. Elles contiennent une restriction d'utilisation claire déterminée par les tiers par rapport au but des EPI.

La méthode des « produits différés » consiste à reconnaître ces subventions d'investissement en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif.

Les subventions d'investissement peuvent être sujettes à une clause de restitution, notamment lorsque l'entité cesse son activité ou change de destination ou lorsque le nombre de places d'accueil se réduit de manière significative ou en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Dans ce cas, un engagement conditionnel correspondant à la valeur de la subvention, déduction faite des amortissements calculés sur la durée de la clause de remboursement, est mentionné en annexe.

L'Etat de Genève peut ordonner le remboursement de tout ou partie de la subvention lorsque l'établissement cesse son activité ou change de destination ou encore lorsque le nombre de places se réduit de manière significative, ainsi qu'en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Il est tenu compte de la nature du bien concerné et de sa durée d'utilisation pour déterminer le montant à restituer.

## **2.17 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE**

Ces fonds contiennent les fonds affectés comportant une restriction d'utilisation déterminée par des tiers par rapport au but des EPI.

Les dons représentant un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés, ou encore le financement d'une dépense, sont comptabilisés initialement en produit dans le compte d'exploitation, si aucune indication n'est donnée par le donateur. Au moment de l'affectation du don à un bien, le dit don est attribué aux fonds avec affectation limitée au passif du bilan, via une compensation des produits dans le compte d'exploitation.

L'utilisation des dons affectés est reconnue en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif, ou de la constatation de la consommation de la dépense ainsi financée.

Certains dons peuvent être sujets à une clause de restitution, définie par le donateur.

En ce qui concerne les dons de la Loterie Romande, ils pourraient être totalement ou partiellement restitués, si le projet n'a pas été mené à son terme ou si le montant octroyé a été affecté à d'autres destinations, sauf autorisation expresse.

Pour les autres dons, il n'existe pas de clause de restitution explicite mais une restriction d'utilisation implicite justifiant le classement en fonds étrangers.

## **2.18 CAPITAL DE L'ORGANISATION**

Le capital de l'organisation est mis à disposition des EPI de manière permanente jusqu'à la dissolution de l'organisation.

## 2.19 APPORTS

### Capital de dotation

Les fonds propres des entités fusionnées et intégrées dans les EPI au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ainsi que les fonds propres de la FHP au 1<sup>er</sup> septembre 2008 sont présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

Les résidences des Bains et des Pâquis n'avaient pas de fonds propres lors de leur intégration dans les EPI au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les fonds propres de l'association Copyrart, fusionnée et intégrée dans les EPI au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sont également présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

### Capital libre

Il s'agit d'un apport sans affectation.

### Capital en apport immobilier

Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistré comme un fonds propre sans affectation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Capital lié généré

Il s'agit du cumul des résultats des exercices liés aux contrats de prestations antérieurs.

## 2.20 RESULTAT DE L'EXERCICE ET PART REVENANT A L'ETAT (TRAITEMENT DU RESULTAT)

En vertu du contrat de prestations portant sur la période 2018-2021, le résultat annuel (excédent de recettes ou de dépenses) est réparti chaque année entre l'Etat de Genève et les EPI. Il s'agit d'une répartition comptable découlant de la LIAF, il n'y a pas de mouvement de trésorerie durant la période concernée.

Pendant la durée du contrat, les éventuels bénéfices annuels sont répartis entre l'Etat de Genève et les EPI selon une clé définie. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève est constituée dans les fonds étrangers intitulée «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2018-2021» et ne portant pas intérêt. En cours de contrat, le résultat à restituer est comptabilisé en dette à long terme, et en fin de contrat, le solde éventuellement dû à l'Etat de Genève est présenté en dette à court terme. La part conservée par les EPI est comptabilisée dans un compte spécifique intitulé « Résultats de l'exercice 2018-2021 » figurant dans le capital de l'organisation.

En cas de pertes, elles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance de l'Etat de Genève jusqu'à concurrence du solde disponible.

En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est d'abord imputé à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis ensuite le solde est réparti entre l'Etat de Genève et les EPI selon la clé définie.

Conformément au contrat de prestations 2018-2021, les EPI ayant la possibilité de développer leurs revenus, le pourcentage du résultat annuel qu'ils conservent est égal au taux de couverture des revenus, soit selon la formule suivante :  $((\text{total des produits} - \text{Subventions}) / \text{total des produits}) \times 100$ . Le solde revient à l'Etat de Genève  $(1 - \text{quote-part EPI}) \times 100$ .

A l'échéance du contrat, les EPI conservent définitivement l'éventuel solde du compte spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève. En cas de perte globale sur la période du contrat, les EPI en assument seuls les conséquences.

## 2.21 COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation de services ou de la livraison des marchandises.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en fonction de la période sur laquelle les droits ont été acquis et valorisées selon les bases contractuelles ou juridiques applicables.

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais elles doivent figurer à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Les montants de ces subventions figurent au point 10.2.

## 2.22 IMPOTS

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

## 2.23 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'allocation des coûts indirects entre les secteurs d'activité s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartition.

### 3 FONDATION DES EPI

Les EPI ont été fondés le 1<sup>er</sup> janvier 2008, suite à la fusion entre les EPSE, le CIP et l'atelier Les Cordiers. Depuis, la FHP, les résidences des Bains et des Pâquis, l'association Copyrart, ainsi que la Maison de l'Ancre ont également intégrés les EPI.

### 4 ACTIF CIRCULANT

#### 4.1 LIQUIDITES

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Caisses	179 828	178 105
Comptes de chèques postaux	226 704	145 903
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	299 091	299 631
Cash-pooling Etat de Genève	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>Total des liquidités</b>	<b><u>705 623</u></b>	<b><u>623 638</u></b>

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, les EPI ont signé une « convention argent » avec l'Etat de Genève par laquelle ils ont intégré le « cash pooling » de l'Etat de Genève. Ceci consiste en la mise en place d'une procédure d'optimisation de la gestion de la trésorerie sous la forme d'une « convention argent » permettant la centralisation des liquidités des EPI au sein de la Caisse Centralisée de l'Etat de Genève, gérée par la direction de la trésorerie générale.

Le fonds de roulement nécessaire a été fixé à CHF 7'000'000 afin d'assurer les besoins de trésorerie des EPI. Un excédent ou une avance de trésorerie n'est pas soumis à intérêt.

Cette convention est valable un an, reconductible tacitement d'année en année. Elle peut être dénoncée en tout temps moyennant un préavis de six mois pour la fin d'un mois, en la forme écrite.

## 4.2 CLIENTS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations de services	3 803 520	4 108 579
./. Provision pour débiteurs douteux	(428 326)	(651 717)
<b>Total des clients, net</b>	<b>3 375 194</b>	<b>3 456 862</b>

Depuis l'année 2021, les EPI appliquent la méthode de calcul de la provision pour débiteurs douteux en pourcentage des montants échus. En effet, celle-ci est constituée du 100% des montants échus à plus de 90 jours, du 50 % des montants échus de 61 à 90 jours, et enfin du 25% des montants échus de 60 à 31 jours. Cette provision au 31 décembre 2021 se compose comme suit :

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels  
Ateliers de production**

Motif de dépréciation	Total ouvert	Pourcentage	Montant provisionné
Délai de paiement supérieur à 90 jours	75 523	100%	75 523
Délai de paiement de 61 à 90 jours	3 512	50%	1 756
Délai de paiement de 31 à 60 jours	29 111	25%	7 278
<b>Total</b>			<b>84 557</b>

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socio-éducatifs**

Motif de dépréciation	Total ouvert	Pourcentage	Montant provisionné
Délai de paiement supérieur à 90 jours	313 355	100%	313 355
Délai de paiement de 61 à 90 jours	23 309	50%	11 655
Délai de paiement de 31 à 60 jours	75 040	25%	18 760
<b>Total</b>			<b>343 769</b>



## 4.3 DEBITEURS DIVERS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Débiteur Etat de Genève	4 821 989	1 832 620
<b>Sous – total subventions à recevoir - Etat de Genève</b>	<b>4 821 989</b>	<b>1 832 620</b>
Débiteurs stages - Services socioprofessionnels - Réadaptation	1 819 821	1 477 895
<b>Sous – total autres débiteurs</b>	<b>1 819 821</b>	<b>1 477 895</b>
<b>Total des débiteurs divers brut</b>	<b>6 641 810</b>	<b>3 310 515</b>
./. Provision pour débiteurs douteux - Services socioprofessionnels - Réadaptation	(305 195)	(256 164)
<b>Total des débiteurs divers net</b>	<b>6 336 615</b>	<b>3 054 350</b>

Le débiteur Etat de Genève est constitué des éléments suivants :

- subvention à recevoir de la loi d'investissement 12079 pour CHF 1'164'773
- subvention à recevoir de la loi d'investissement 12455 pour CHF 775'458
- subvention à recevoir pour 6 places centre de jour de septembre à décembre 2021 CHF 84'000
- subvention à recevoir aide exceptionnelle crise sanitaire de CHF 1'000'000
- subvention à recevoir aide exceptionnelle pour couvrir le déficit structurel des EPI de CHF 1'000'000
- provision Liasi pour CHF 503'837
- provision EPIFAIRE pour CHF 293'922

La provision pour débiteurs douteux au 31 décembre 2021 se compose comme suit :

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels  
Réadaptation**

Motif de dépréciation	Total ouvert	Pourcentage	Montant provisionné
Délai de paiement supérieur à 90 jours	257 013	100%	257 013
Délai de paiement de 61 à 90 jours	11 403	50%	5 702
Délai de paiement de 31 à 60 jours	169 919	25%	42 480
<b>Total</b>			<b>305 195</b>

#### 4.4 STOCK DE MATIERES ET PRODUITS FINIS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Stocks alimentation	64 735	63 532
Stocks de marchandises et matériel	256 024	246 605
<b>Total des stocks de matières premières</b>	<b><u>320 759</u></b>	<b><u>310 137</u></b>
	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Stocks de marchandises et matériel	159 654	219 837
<b>Total des stocks de produits finis</b>	<b><u>159 654</u></b>	<b><u>219 837</u></b>
<b>Total des stocks de matières premières et produits finis</b>	<b><u>480 413</u></b>	<b><u>529 974</u></b>

Au 31 décembre 2021, aucune provision pour perte de valeur des stocks n'a été constituée étant donné que le risque de perte de valeur des stocks est négligeable.

Un inventaire physique a été réalisé au 31 décembre 2021.

#### 4.5 TRAVAUX EN COURS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Travaux en cours - Services socioprofessionnels	35 866	72 394
<b>Total des travaux en cours</b>	<b><u>35 866</u></b>	<b><u>72 394</u></b>

Le montant porté au bilan correspond à la liste des commandes et dossiers en cours remise à la comptabilité par le directeur du service.

Les travaux en cours des Services socioprofessionnels sont calculés sur la base du degré d'avancement de la commande (matières premières utilisées et heures de travail déjà réalisées).

#### 4.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Produits à recevoir	36 329	45 352
Charges payées d'avance	2 607 653	2 417 173
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b><u>2 643 983</u></b>	<b><u>2 462 525</u></b>

Les produits à recevoir sont principalement constitués des éléments suivants :

- Les revenus de transport de personnes du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 pour CHF 30'170 ;
- Les revenus pour les prestations Ortra de 2021 pour CHF 8'160 ;

Les charges payées d'avance comprennent les éléments suivants :

- les primes d'assurances (LAA, autres assurances) pour l'année 2022 payées en 2021 pour CHF 1'995'779 (2020 : CHF 1'843'382) ;
- les contrats de maintenance, contrats de nettoyage, loyers et les factures fournisseurs reçues d'avance concernant l'année 2022 pour CHF 390'205 (2020 : CHF 289'682) ;
- les collaborateurs/trices des EPI sont payés sur la base d'un nombre d'heures déterminé contractuellement. Au 31 décembre 2021, il y a un nombre d'heures non encore effectuées par certains collaborateurs/trices, mais payées par les EPI, représentant une valeur de CHF 221'669 (2020 CHF 284'108).

## 5 ACTIF IMMOBILISE

## 5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES

	Valeur d'acquisition 1.1.2020	Acquisitions / investissements 2020	Valeur d'acquisition 31.12.2020	Amortissements cumulés au 1.1.2020	Amortissements 2020	Amortissements cumulés au 31.12.2020	Valeur nette au 1.1.2020	Valeur nette au 31.12.2020
Terrains :								
- Prés-Courbes	1 620 000	0	1 620 000	0	0	0	1 620 000	1 620 000
- Cavour	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>4 567 300</b>	<b>0</b>	<b>4 567 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 567 300</b>	<b>4 567 300</b>
Immeubles et installations fixes :								
- Pallanerie 10	21 290 711	11 474	21 302 185	(5 512 314)	(806 687)	(6 319 011)	15 778 397	14 983 174
- Institut La Combe	38 691 776	203 019	38 894 795	(11 477 144)	(1 917 812)	(13 394 956)	27 214 633	25 499 839
- Extension Pavillons La Combe	297 473	0	297 473	(79 326)	(5 949)	(85 276)	218 146	212 197
- Bâtiment Chêne, 44	4 432 157	2 500	4 434 657	(2 801 997)	(122 809)	(2 924 805)	1 630 161	1 509 852
- Maison de l'Ancre	849 757	0	849 757	(86 287)	(34 515)	(120 802)	763 470	728 955
- Bâtiment Chêne, 48	0	0	0	0	0	0	0	0
- Résidence Prés-Courbes	1 102 923	0	1 102 923	(559 197)	(44 066)	(603 264)	543 726	499 659
- Résidence Cavour	3 846 124	92 941	3 939 065	(719 674)	(183 577)	(903 251)	3 126 450	3 035 814
- Résidence de Thônex 1	14 601 798	0	14 601 798	(6 289 116)	(420 139)	(6 709 254)	8 312 682	7 892 544
- Résidence de Thônex 2	10 557 875	50 572	10 608 447	(2 103 697)	(425 132)	(2 528 829)	8 454 178	8 079 618
- Pallanerie 11	1 481 481	9 988	1 491 470	(145 800)	(69 495)	(215 294)	1 335 682	1 276 175
Total Autres	13 486 858	197 037	13 683 895	(5 698 630)	(612 689)	(6 311 319)	7 788 227	7 372 576
	110 638 934	567 531	111 206 465	(35 473 181)	(4 642 881)	(40 116 061)	75 165 753	71 090 403
<b>Total des immeubles</b>	<b>110 638 934</b>	<b>567 531</b>	<b>111 206 465</b>	<b>(35 473 181)</b>	<b>(4 642 881)</b>	<b>(40 116 061)</b>	<b>75 165 753</b>	<b>71 090 403</b>

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2019.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition 1.1.2021	Acquisitions / investissements 2021	Valeur d'acquisition 31.12.2021	Amortissements cumulés au 1.1.2021	Amortissements 2021	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur nette au 1.1.2021	Valeur nette au 31.12.2021
Terrains :								
-Prés-Courbes	1 620 000	0	1 620 000	0	0	0	1 620 000	1 620 000
-Résidence Jet d'eau	0	4 157 487	4 157 487	0	0	0	0	4 157 487
-Cavour	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>4 567 300</b>	<b>4 157 487</b>	<b>8 724 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 567 300</b>	<b>8 724 787</b>
Immeubles et installations fixes :								
-Pallanerie 10	21 302 185	200 363	21 502 548	(6 319 011)	(809 630)	(7 128 641)	14 983 174	14 373 907
-Institut La Combe	38 884 795	331 483	39 226 278	(13 394 956)	(1 928 364)	(15 323 321)	25 499 839	23 902 957
-Extension Pavillons La Combe	297 473	0	297 473	(85 276)	(5 949)	(91 225)	212 197	206 247
-Bâtiment Chiène, 44	4 434 657	7 448	4 442 105	(2 924 805)	(122 972)	(3 047 777)	1 509 852	1 394 328
-Maison de l'Ancre	849 757	0	849 757	(120 802)	(34 515)	(155 317)	728 955	694 440
-Bâtiment Chiène, 48	0	0	0	0	0	0	0	0
-Résidence Prés-Courbes	1 102 923	9 400	1 112 323	(603 264)	(44 119)	(647 382)	499 659	464 941
-Résidence Cavour	3 939 065	417 043	4 356 108	(903 251)	(193 589)	(1 096 839)	3 035 814	3 259 269
-Résidence de Thonex 1	14 601 798	28 184	14 629 982	(6 709 254)	(420 301)	(7 129 555)	7 882 544	7 500 427
-Résidence de Thonex 2	10 608 447	42 371	10 650 817	(2 528 829)	(426 941)	(2 955 770)	8 079 618	7 695 048
-Pallanerie 11	1 491 470	0	1 491 470	(215 294)	(69 656)	(284 950)	1 276 175	1 206 520
-Résidence Jet d'eau	0	7 585 089	7 585 089	0	(129 483)	(129 483)	0	7 455 606
Total Autres	13 683 895	95 625	13 779 520	(6 311 319)	(621 847)	(6 933 166)	7 372 576	6 846 354
	111 206 464	8 717 006	119 923 470	(40 116 061)	(4 807 365)	(44 923 427)	71 090 403	75 000 043
<b>Total des immeubles</b>	<b>111 206 464</b>	<b>8 717 006</b>	<b>119 923 470</b>	<b>(40 116 061)</b>	<b>(4 807 365)</b>	<b>(44 923 427)</b>	<b>71 090 403</b>	<b>75 000 043</b>

La valeur nette au 31.12.2021 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

L'immeuble Route de Chêne a été mis en gage afin d'obtenir une cédula hypothécaire pour le financement de l'immeuble de la Pallanterie.

La parcelle de Thônex fait l'objet d'un droit de superficie de la part de l'Etat de Genève d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 30 juin 2054.

La parcelle de La Combe fait l'objet d'un droit de superficie d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 31.12.2073.

Le 28 juin 2017, le contrat de superficie et de dotation immobilière concernant l'immeuble Maison de l'Ancre a été signé entre les EPI et l'Etat de Genève. La durée de ce contrat est de 60 ans soit jusqu'au 30.06.2077.

En 2021, le bâtiment ainsi que le terrain de la résidence du jet d'eau ont été acquis pour respectivement CHF 7'570'521 et CHF 4'157'487 via un don en nature de la FONDEPI.

Au 31 décembre 2021, les valeurs d'assurances des immeubles se présentent comme suit :

• Immeubles Thônex I et II	: CHF 27'413'573 (2020 : CHF 27'278'054)
• Immeuble Route de Chêne	: CHF 3'742'211 (2020 : CHF 18'933'199)
• Immeuble La Pallanterie	: CHF 18'626'454 (2020 : CHF 18'534'375)
• Immeuble Prés-Courbes	: CHF 2'272'915 (2020: CHF 2'261'679)
• Immeuble Cavour	: CHF 7'571'159 (2020 : CHF 7'533'731)
• Immeuble Maison de l'Ancre	: CHF 6'010'001 (2020 : CHF 6'089'747)
• Immeuble La Combe	: CHF 53'381'894 (2020 : CHF 53'118'000)
• Immeuble Jet d'Eau	: CHF 8'240'738 (2020 : CHF 0)

Le montant total des sommes assurées pour les immeubles est de CHF 127'368'945 (2020 : CHF 133'748'785).

## 5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le montant total des sommes assurées pour les autres immobilisations corporelles hors véhicules est de CHF 35'787'041 (2020 : CHF 27'361'233)

Le tableau ci-dessous présente les autres immobilisations corporelles par catégorie

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur d'acquisition		Acquisitions / investissements		Valeur d'acquisition		Amortissements cumulés au		Amortissements		Valeur nette au	
	1.1.2020	31.12.2020	2020	2020	31.12.2020	1.1.2020	31.12.2020	2020	31.12.2020	1.1.2020	31.12.2020	CHF
Autres immobilisations corporelles :												
- équipements de longue durée	14 434 232	15 145 806	711 574	(800 080)	15 145 806	(11 189 284)	(11 989 363)	(800 080)	(11 989 363)	3 244 948	3 156 443	CHF
- informatique corporel	3 651 694	4 025 487	373 793	(352 193)	4 025 487	(2 940 916)	(3 293 109)	(352 193)	(3 293 109)	710 778	732 378	CHF
- informatique incorporel	2 009 400	2 175 259	165 859	(145 277)	2 175 259	(1 727 369)	(1 872 646)	(145 277)	(1 872 646)	282 031	302 614	CHF
	20 095 327	21 346 552	1 251 226	(1 297 549)	21 346 552	(15 857 569)	(17 155 118)	(1 297 549)	(17 155 118)	4 237 758	4 191 434	CHF
Autres immobilisations corporelles détenues en leasing :												
- équipements de longue durée	248 405	248 405	0	0	248 405	(248 405)	(248 405)	0	(248 405)	0	0	CHF
- véhicules	2 041 204	2 283 413	242 209	(205 087)	2 283 413	(1 601 194)	(1 806 281)	(205 087)	(1 806 281)	440 010	477 132	CHF
	2 289 609	2 531 818	242 209	(205 087)	2 531 818	(1 849 599)	(2 054 686)	(205 087)	(2 054 686)	440 010	477 132	CHF
<b>Total des autres immobilisations corporelles</b>	<b>22 384 935</b>	<b>23 878 370</b>	<b>1 493 435</b>	<b>(1 502 637)</b>	<b>23 878 370</b>	<b>(17 707 167)</b>	<b>(19 209 804)</b>	<b>(1 502 637)</b>	<b>(19 209 804)</b>	<b>4 677 768</b>	<b>4 668 566</b>	<b>CHF</b>

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2019.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Valeur		Acquisitions /		Valeur		Amortissements		Amortissements		Valeur	
	1.1.2021	31.12.2021	investissements	2021	d'acquisition	31.12.2021	1.1.2021	2021	cumulés au	31.12.2021	nette au	31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Autres immobilisations corporelles :												
- équipements de longue durée	15 145 806	16 522 169	1 376 363		16 522 169	(11 989 363)		(769 156)	(12 758 519)	3 156 443	3 763 650	
- informatique corporel	4 025 487	4 399 770	374 283		4 399 770	(3 293 109)		(372 164)	(3 665 273)	732 378	734 496	
- informatique incorporel	2 175 259	2 270 315	95 056		2 270 315	(1 872 646)		(142 977)	(2 015 622)	302 614	254 693	
	21 346 552	23 192 254	1 845 702		23 192 254	(17 155 118)		(1 284 296)	(18 439 414)	4 191 434	4 752 840	
Autres immobilisations corporelles détenues en leasing :												
- équipements de longue durée	248 405	248 405	0		248 405	(248 405)		0	(248 405)	0	0	
- véhicules	2 283 413	2 429 068	145 655		2 429 068	(1 806 281)		(199 505)	(2 005 786)	477 132	423 281	
	2 531 818	2 677 472	145 655		2 677 472	(2 054 686)		(199 505)	(2 254 191)	477 132	423 281	
<b>Total des autres immobilisations corporelles</b>	<b>23 878 370</b>	<b>25 869 726</b>	<b>1 991 356</b>		<b>25 869 726</b>	<b>(19 209 804)</b>		<b>(1 483 802)</b>	<b>(20 693 605)</b>	<b>4 668 566</b>	<b>5 176 121</b>	

La valeur nette au 31.12.2021 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2020.



### 5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Dépôts de garantie loyers	583 048	570 617
Titres de participation	7 200	7 200
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b><u>590 248</u></b>	<b><u>577 817</u></b>

31 garanties de loyers ont été constituées auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Ces garanties bancaires sont en relation avec la location de locaux sur le canton de Genève.

Les titres de participation concernent un titre de la Cogérim.

## 6 CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME

### 6.1 DETTE BANCAIRE ETAT DE GENEVE (CASH POOLING)

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	1 154 210	1 066 400
<b>Total du créancier Etat de Genève</b>	<b><u>1 154 210</u></b>	<b><u>1 066 400</u></b>

Le solde du compte « cash pooling » est négatif au 31 décembre 2021. Cette avance de trésorerie, n'est pas soumise à intérêt (voir également point 4.1).

## 6.2 CREANCIER ETAT DE GENEVE (CIIS)

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Créancier Etat de Genève (CIIS)	477 934	479 450
<b>Total du créancier Etat de Genève (CIIS)</b>	<b><u>477 934</u></b>	<b><u>479 450</u></b>

Les opérations relatives à l'accueil d'extra-cantonaux (CIIS) font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- la part du tarif qui est identique à la facturation d'un résident genevois reste acquise aux EPI et est donc considérée comme un produit de l'institution ;
- la part additionnelle revient à l'Etat de Genève. Cette part doit être enregistrée dans un compte spécifique « Créancier Etat de Genève (CIIS) ».

La facturation liée à l'accueil d'extra-cantonaux concerne quatre résidents au 31 décembre 2021 (quatre en 2020).

## 6.3 CREANCIERS DIVERS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
TVA due - décompte 4ème trimestre	71 994	69 634
Charges sociales à payer	(8 363)	13 828
<b>Total des créanciers divers</b>	<b><u>63 631</u></b>	<b><u>83 463</u></b>

Les EPI sont soumis à la méthode de TVA forfaitaire.

#### 6.4 CREANCIERS RESIDENTS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Dépôts des résidents	546 642	609 315
<b>Total des créanciers résidents</b>	<b><u>546 642</u></b>	<b><u>609 315</u></b>

Ce poste englobe la totalité des sommes d'argent appartenant aux personnes handicapées hébergées par les EPI afin d'assurer leurs dépenses personnelles mensuelles.

Une fois par année, l'état des soldes des résidents est vérifié. Dans le cas où un solde serait supérieur à CHF 4'000, l'excédent est remboursé au répondant légal.

#### 6.5 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Produits reçus d'avance	20 629	168 000
Charges à payer	2 449 961	1 296 319
<b>Total des comptes de régularisation passif</b>	<b><u>2 470 590</u></b>	<b><u>1 464 319</u></b>

Les produits reçus d'avance sont constitués des principaux éléments suivants :

- la facture PREFAIRE concernant janvier 2022 pour CHF 16'536

Les charges à payer sont constituées des éléments suivants :

- le report du paiement de charges sociales au mois de janvier 2022 pour CHF 1'295'894 ;
- Les charges d'électricité, de téléphone, de l'organe de révision et d'autres charges d'exploitation pour CHF 1'148'622 (2020: CHF 1'273'711).

## 6.6 DETTE ENVERS L'ETAT DE GENEVE

	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
	CHF	CHF
Dette envers Etat de Genève	0	769 842
<b>Total dette envers Etat de Genève</b>	<b>0</b>	<b>769 842</b>

La dette envers l'Etat de CHF 769'842 au 31.12.2020 concernait le trop-perçu du versement en 2019 du rétroactif de l'annuité 2016. Celle-ci a été restituée en mars 2021 auprès du Département de la cohésion sociale (DCS).

## 7 CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME

### 7.1 ENGAGEMENTS DE LEASING

	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2026</b>
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Engagements en début d'exercice	535 231	483 657	328 629	211 545	124 938	68 905
Investissements	145 655	0	0	0	0	0
Remboursements	(197 229)	(155 028)	(117 084)	(86 607)	(56 034)	(68 905)
<b>Total des engagements de leasing (en fin d'exercice)</b>	<b>483 657</b>	<b>328 629</b>	<b>211 545</b>	<b>124 938</b>	<b>68 905</b>	<b>(0)</b>

Le montant de la part à court terme s'élève à CHF 155'028 (2020 : CHF 175'631) et le montant de la part à long terme s'élève à CHF 328'629 (2020 : CHF 359'600).

Quatre nouveaux contrats de leasing ont été signés durant l'année 2021. Ces contrats concernent des nouveaux véhicules.

Au 31 décembre 2021, il existe 24 contrats de leasing en cours concernant des véhicules.

Les contrats de leasing en cours se termineront entre le 31 mars 2022 et 30 mars 2026.

## 7.2 DETTES HYPOTHECAIRES

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Dettes hypothécaires - immeuble Prés-Courbes	1 167 296	1 195 168
Dettes hypothécaires - immeuble La Pallanterie	11 187 550	11 496 200
<b>Total des dettes hypothécaires</b>	<b><u>12 354 846</u></b>	<b><u>12 691 368</u></b>
	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dettes hypothécaires - part à court terme	336 522	336 522
Dettes hypothécaires - part à long terme	12 018 324	12 354 846
<b>Total des dettes hypothécaires</b>	<b><u>12 354 846</u></b>	<b><u>12 691 368</u></b>

### Dettes hypothécaires – immeuble Prés-Courbes

Cette dette hypothécaire de l'immeuble Prés-Courbes (ex-FHP) est constituée d'un prêt en 1<sup>er</sup> rang de CHF 1'625'000, remboursable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2061. Le prêt a été contracté auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Dès 2014, ce prêt n'est amorti qu'une fois par an pour CHF 31'200 en 2014, puis CHF 27'872 dès 2015. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1<sup>er</sup> rang sans concours du même montant.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 0.6% jusqu'au 2 juin 2029.

### Dettes hypothécaires – immeuble La Pallanterie

Cette dette hypothécaire de l'immeuble La Pallanterie (ex-CIP) est constituée d'un prêt de CHF 8'700'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057 et d'un prêt de CHF 6'500'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057. Les deux prêts ont été contractés auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 1.74% jusqu'au 2 juin 2024.

Le prêt de CHF 8'700'000 est amorti de CHF 176'000 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1<sup>er</sup> rang sans concours du même montant.

Le prêt de CHF 6'500'000 est amorti de CHF 132'650 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009, et la dernière fois le 31 décembre 2056 et CHF 132'800 le 31 décembre 2057. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1<sup>er</sup> rang sans concours du même montant.

## 7.3 PROVISIONS

## PROVISIONS A COURT TERME

	Provision au 1.1.2020	Constitution 2020	Utilisation 2020	Dissolution 2020	Provision au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	231 081	414 401	(231 081)	0	414 401
Provision pour rente-pont AVS	513 849	367 277	(513 849)	0	367 277
Provision pour heures positives	968 991	1 205 770	(968 991)	0	1 205 770
Provision litiges	181 277	0	0	(181 277)	0
<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>1 895 198</b>	<b>1 987 448</b>	<b>(1 713 921)</b>	<b>(181 277)</b>	<b>1 987 448</b>

	Provision au 1.1.2021	Constitution 2021	Utilisation 2021	Dissolution 2021	Provision au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	414 401	438 036	(414 401)	0	438 036
Provision pour rente-pont AVS	367 277	527 009	(367 277)	0	527 009
Provision pour heures positives	1 205 770	1 355 125	(1 205 770)	0	1 355 125
Provision litiges	0	468 661	0	0	468 661
<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>1 987 448</b>	<b>2 788 830</b>	<b>(1 987 448)</b>	<b>0</b>	<b>2 788 830</b>

## PROVISIONS A LONG TERME

	Provision au 1.1.2020	Constitution 2020	Utilisation 2020	Dissolution 2020	Provision au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	503 441	636 815	0	(367 277)	772 978
Provision litiges	131 276	0	0	(131 276)	0
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>634 717</b>	<b>636 816</b>	<b>0</b>	<b>(498 553)</b>	<b>772 978</b>

	<b>Provision au 1.1.2021</b>	<b>Constitution 2021</b>	<b>Utilisation 2021</b>	<b>Dissolution 2021</b>	<b>Provision au 31.12.2021</b>
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	772 978	622 997	0	(527 009)	868 966
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>772 978</b>	<b>622 997</b>	<b>0</b>	<b>(527 009)</b>	<b>868 966</b>

### ***Provision pour heures vacances***

Cette provision concerne les droits à des absences reportables (vacances non prises) pouvant être utilisés ultérieurement. L'évaluation de cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI.

Au 31.12.2021, cette provision tient compte des heures vacances non prises par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 340 personnes (2020 : 355 personnes) pour un montant de CHF 438'036 (2020 : CHF 414'401).

### ***Provision pour heures positives***

Cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI. Au 31.12.2021, cette provision tient compte des heures positives effectuées par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 820 personnes (2020 : 766 personnes) pour un montant de CHF 1'355'125 (2020 : CHF 1'205'770).

### ***Provision pour Rente-pont AVS***

Elle concerne les engagements de retraites anticipées acceptées jusqu'au 31 décembre 2021. Les engagements de la provision pour rente-pont AVS au 31 décembre 2021 concernent 34 personnes pour un montant de CHF 1'395'975 et l'échéance la plus lointaine est fixée à novembre 2027 (2020 : 30 personnes pour CHF 1'140'255).

### ***Provision pour litige***

En 2021, il y a cinq litiges en cours pour un montant de CHF 468'661 (2020: 0 litige).

## 7.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Au 31 décembre 2020, la situation est la suivante :

	Sortie / Reclassement			Produits différés		Produits différés		Subventions nettes au 1.1.2020	Subventions nettes au 31.12.2020
	Subventions reçues au 1.1.2020	Subventions reçues 2020	des immobilisatio ns	Subventions reçues au 31.12.2020	Produits cumulés au 1.1.2020	Produits différés 2020	Produits cumulés au 31.12.2020		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Terrain Cavour:									
- subventions d'investissement cantonales	2 947 300	0	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>2 947 300</b>
Immeubles et installations fixes									
- subventions d'investissement fédérales	13 949 618	0	0	13 949 618	(4 874 663)	(5 186 961)	(5 393 625)	9 074 955	8 555 993
- subventions d'investissement cantonales	61 033 027	567 531	0	61 600 558	(19 159 982)	(2 829 913)	(21 989 895)	41 873 045	39 610 663
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	0	6 595 039	(4 588 259)	(178 447)	(4 766 705)	2 006 780	1 828 334
<b>Total des immeubles et installations fixes</b>	<b>81 577 684</b>	<b>567 531</b>	<b>0</b>	<b>82 145 215</b>	<b>(28 622 904)</b>	<b>(3 527 321)</b>	<b>(32 150 225)</b>	<b>52 954 780</b>	<b>49 994 989</b>
Autres immobilisations corporelles :									
- équipements de longue durée									
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	0	1 191 335	(1 116 001)	(39 304)	(1 155 305)	75 334	36 030
- subventions d'investissement cantonales	9 919 226	710 749	0	10 629 975	(7 894 563)	(604 906)	(8 499 468)	2 024 663	2 130 506
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	0	791 962	(791 962)	0	(791 962)	0	0
	11 902 522	710 749	0	12 613 272	(9 802 526)	(644 210)	(10 446 736)	2 099 997	2 166 536
- informatique									
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	0	311 895	(311 895)	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	6 844 502	523 532	0	7 368 034	(6 091 668)	(374 439)	(6 466 106)	752 835	901 928
- subventions d'investissement mixtes	136 553	0	0	136 553	(136 553)	0	(136 553)	0	0
	7 292 950	523 532	0	7 816 482	(6 540 116)	(374 439)	(6 914 555)	752 835	901 928
- véhicules									
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	0	15 510	(15 510)	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	0	305 835	(305 835)	0	(305 835)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	0	31 021	(31 021)	0	(31 021)	0	0
	352 366	0	0	352 366	(352 366)	0	(352 366)	0	0
<b>Total des autres immobilisations</b>	<b>19 547 839</b>	<b>1 234 281</b>	<b>0</b>	<b>20 782 120</b>	<b>(16 695 007)</b>	<b>(1 018 649)</b>	<b>(17 713 656)</b>	<b>2 852 831</b>	<b>3 068 464</b>
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>104 072 823</b>	<b>1 801 811</b>	<b>0</b>	<b>105 874 635</b>	<b>(45 317 911)</b>	<b>(4 545 969)</b>	<b>(49 863 881)</b>	<b>58 754 912</b>	<b>56 010 753</b>
Subventions d'investissement fédérales	15 468 359	0	0	15 468 359	(6 318 070)	(558 265)	(6 876 335)	9 150 289	8 592 023
Subventions d'investissement cantonales	81 049 890	1 801 811	0	82 851 701	(33 452 047)	(3 809 257)	(37 261 305)	47 597 843	45 590 396
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	0	7 554 575	(5 547 795)	(178 447)	(5 726 241)	2 006 780	1 828 334
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>104 072 824</b>	<b>1 801 812</b>	<b>0</b>	<b>105 874 636</b>	<b>(45 317 910)</b>	<b>(4 545 968)</b>	<b>(49 863 880)</b>	<b>58 754 913</b>	<b>56 010 754</b>



Au 31 décembre 2021, la situation est la suivante :

	Subventions reçues au 1.1.2021	Subventions reçues 2021	Subventions reçues au 31.12.2021	Produits différés cumulés au 1.1.2021	Produits différés cumulés au 31.12.2021	Subventions nettes au 1.1.2021	Subventions nettes au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Terrain Cavour:							
- subventions d'investissement cantonales	2 947 300	0	2 947 300	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>2 947 300</b>
Immeubles et installations fixes							
- subventions d'investissement fédérales	13 949 618	0	13 949 618	(5 393 625)	(5 181 961)	8 555 994	8 037 032
- subventions d'investissement cantonales	61 600 558	1 146 484	62 747 042	(21 989 895)	(2 865 016)	39 610 663	37 892 131
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	6 595 039	(4 766 705)	(178 446)	1 828 334	1 649 887
<b>Total des immeubles et installations fixes</b>	<b>82 145 215</b>	<b>1 146 484</b>	<b>83 291 699</b>	<b>(32 150 225)</b>	<b>(3 562 423)</b>	<b>49 994 990</b>	<b>47 579 051</b>
Autres immobilisations corporelles :							
- équipements de longue durée							
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	1 191 335	(1 155 305)	(36 030)	36 030	0
- subventions d'investissement cantonales	10 629 975	1 299 450	11 929 424	(8 499 468)	(591 713)	2 130 506	2 838 243
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	791 962	(791 962)	0	0	0
	12 613 272	1 299 450	13 912 721	(10 446 736)	(627 743)	2 166 536	2 838 243
- informatique							
- subventions d'investissement fédérales	311 895		311 895	(311 895)	0	0	0
- subventions d'investissement cantonales	7 368 034	450 886	7 818 920	(6 466 106)	(436 836)	901 928	915 978
- subventions d'investissement mixtes	136 553		136 553	(136 553)	0	0	0
	7 816 482	450 886	8 267 369	(6 914 555)	(436 836)	901 928	915 978
- véhicules							
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	15 510	(15 510)	0	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	305 835	(305 835)	0	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	31 021	(31 021)	0	0	0
	352 366	0	352 366	(352 366)	0	0	0
<b>Total des autres immobilisations</b>	<b>20 782 120</b>	<b>1 750 336</b>	<b>22 532 456</b>	<b>(17 713 656)</b>	<b>(1 064 579)</b>	<b>3 068 464</b>	<b>3 754 221</b>
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>105 874 635</b>	<b>2 896 820</b>	<b>108 771 455</b>	<b>(49 863 881)</b>	<b>(4 627 002)</b>	<b>(54 490 883)</b>	<b>54 280 571</b>
Subventions d'investissement fédérales	15 468 359	0	15 468 359	(6 876 335)	(554 991)	8 592 024	8 037 032
Subventions d'investissement cantonales	82 851 701	2 896 820	85 748 522	(37 261 305)	(3 893 565)	45 590 397	44 593 652
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	7 554 575	(5 726 241)	(178 446)	1 828 334	1 649 887
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>105 874 635</b>	<b>2 896 820</b>	<b>108 771 455</b>	<b>(49 863 880)</b>	<b>(4 627 001)</b>	<b>(54 490 882)</b>	<b>54 280 571</b>

La valeur nette au 31.12.2021 reflète la somme des montants concernant les différentes subventions. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

## 7.5 EMPRUNT COURT TERME – FONDEPI

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Emprunt court terme - FondEPI	1 031 000	1 031 000
<b>Total emprunts</b>	<b><u>1 031 000</u></b>	<b><u>1 031 000</u></b>

En 2020, un prêt sans intérêt a été accordé aux EPI par la FondEPI. Son affectation à un projet ou son remboursement est en cours de discussions avec la FondEPI.

## 8 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE

Les fonds avec affectation limitée sont alimentés par des dons de tiers, et sont liés à un usage déterminé par le tiers concerné.

Ils servent à l'acquisition et/ou la construction de tout ou parties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles ou encore au financement d'une dépense précise.

Il existe un règlement écrit pour les fonds affectés au 31 décembre 2020. L'utilisation de ceux-ci est régie par les instructions d'usage déterminées par le donateur.

Au 31 décembre 2020, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2020	Dons reçus en 2020	Dons reçus au 31.12.2020	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2020	Utilisation des dons en 2020	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2020	Dons nets au 1.1.2020	Dons nets au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(243 942)	(37 778)	(281 720)	756 058	718 280
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepil	1 481 481	0	1 481 481	(145 800)	(69 256)	(215 056)	1 335 681	1 266 425
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(323 333)	(40 000)	(363 334)	476 667	436 667
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(90 000)	0	(90 000)	0	0
- SIG	31 960	0	31 960	(31 960)	0	(31 960)	0	0
	121 960	0	121 960	(121 960)	0	(121 960)	0	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(334 211)	(91 148)	(425 359)	1 165 789	1 074 641
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(3 667)	(1 000)	(4 667)	16 333	15 333
	1 520 000	0	1 520 000	(337 878)	(92 148)	(430 026)	1 182 122	1 089 974
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepil	300 000	0	300 000	(63 750)	(15 000)	(78 750)	236 250	221 250
Don atelier "signalitique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(31 380)	(14 921)	(46 300)	146 260	131 340
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	0	(43 493)	(43 493)	435 000	391 507
Fonds Structure intermédiaire Belle-idée (Intera)								
- don Fondation Fondepil	1 445 442	0	1 445 442	(202 846)	(78 821)	(281 667)	1 242 595	1 163 775
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepil	600 000	0	600 000	(82 500)	(30 000)	(112 500)	517 500	487 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepil	3 625 000	0	3 625 000	(211 172)	(104 578)	(315 750)	3 413 828	3 309 250
Fonds UPSA								
- don FHMS	341 348	0	341 348	(17 067)	(17 067)	(34 135)	324 281	307 213
<b>Total des fonds avec affectation limitée</b>	<b>11 847 871</b>	<b>0</b>	<b>11 847 871</b>	<b>(1 781 629)</b>	<b>(543 062)</b>	<b>(2 324 691)</b>	<b>10 066 243</b>	<b>9 523 180</b>

Au 31 décembre 2021, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2021	Dons reçus en 2021	Dons reçus au 31.12.2021	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2021	Utilisation des dons en 2021	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2021	Dons nets au 1.1.2021	Dons nets au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(281 720)	(37 778)	(319 497)	718 280	680 503
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepil	1 481 481	0	1 481 481	(215 056)	(69 256)	(284 313)	1 266 425	1 197 169
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(363 334)	(40 000)	(403 334)	436 667	396 666
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(90 000)	0	(90 000)	0	0
- SIG	31 960	0	31 960	(31 960)	0	(31 960)	0	0
	121 960	0	121 960	(121 960)	0	(121 960)	0	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(425 359)	(91 148)	(516 507)	1 074 641	983 493
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(4 667)	(1 000)	(5 667)	15 333	14 333
	1 520 000	0	1 520 000	(430 026)	(92 148)	(522 174)	1 089 974	997 826
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepil	300 000	0	300 000	(78 750)	(15 000)	(93 750)	221 250	206 250
Don atelier "signalitique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(46 300)	(14 658)	(60 959)	131 340	116 681
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	(43 493)	(43 500)	(86 993)	391 507	348 007
Fonds Structure intermédiaire Belle-idée (Intera)								
- don Fondation Fondepil	1 445 442	0	1 445 442	(281 667)	(77 791)	(359 458)	1 163 775	1 085 984
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepil	600 000	0	600 000	(112 500)	(30 000)	(142 500)	487 500	457 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepil	3 625 000	0	3 625 000	(315 750)	(104 578)	(420 328)	3 309 250	3 204 672
Fonds UPSA								
- don FHMS	341 348	0	341 348	(34 135)	(17 067)	(51 202)	307 213	290 146
Fonds "résidence du Jet d'eau"								
- don Fondation Fondepil terrain	0	4 157 487	4 157 487	0	0	0	0	4 157 487
- don Fondation Fondepil Bâtiment	0	7 570 521	7 570 521	0	(129 330)	(129 330)	0	7 441 191
	0	11 728 008	11 728 008	0	(129 330)	(129 330)	0	11 598 678
Fonds "résidence du Jet d'eau"								
- don Fondation Fondepil 1er équipement	0	111 785	111 785	0	(6 818)	(6 818)	0	104 967
<b>Total des fonds avec affectation limitée</b>	<b>11 847 871</b>	<b>11 839 794</b>	<b>23 687 665</b>	<b>(2 324 691)</b>	<b>(677 926)</b>	<b>(3 002 617)</b>	<b>9 523 180</b>	<b>20 685 051</b>

## 9 CAPITAL DE L'ORGANISATION

La situation du capital de l'organisation au 31 décembre 2021 se présente de la manière suivante :

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital de dotation avec affectation	9,1	0	0
Capital lié généré	9,2	(5 258 159)	(5 258 159)
<b>Contrat de prestations 2018-2021</b>			
Résultats reportés	9,2	(6 179 731)	(5 748 113)
Résultat de l'exercice	9,3	(527 552)	(431 617)
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>2 658 047</b>	<b>3 185 600</b>

### 9.1 CAPITAL DE DOTATION

Au 31 décembre 2021, le détail des apports se présente comme suit :

	31.12.2021	
	CHF	CHF
Reprise des droits et obligations EPSE au 1er janvier 2008 :		
- dons et legs	30 207	
- première application des normes RPC	(213 000)	
- résultat reporté	116 567	
- résultat 2007	(394 396)	
		(460 622)
Reprise des droits et obligations CIP au 1er janvier 2008 :		
- capital de dotation	780 000	
- première application des normes RPC	(187 500)	
- résultat reporté	35 587	
- résultat 2007	158 724	
		786 811
Reprise des droits et obligations FHP au 1er septembre 2008 :		
- capital de dotation	50 000	
- résultat reporté	2 757 287	
		2 807 287
Retraitement des immobilisations et des dettes de leasings au 1er janvier 2008 (première application RPC)		198 561
Retraitement des fonds avec affectation limitée au 1er janvier 2008 (première application RPC)		7 390 499
Utilisation des dons et legs		(8 680)
Reprise des droits et obligations de l'association Copyrart au 1er janvier 2010		209 633
Capital de dotations avec affectation - Maison de l'Ancre		3 700 000
<b>Capital de dotation</b>		<b>14 623 489</b>

**Capital libre**

Aucun capital libre n'a été constitué aux EPI.

**9.2 CAPITAL LIE GENERE**

	<u>31.12.2009</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2008	(269 652)
Résultat d'exercice 2009	(1 499 637)
	<hr/>
<b>Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2008-2009</b>	<b><u>(1 769 289)</u></b>
	<hr/>
	<u>31.12.2013</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2010	(1 670 879)
Résultat d'exercice 2011	288 573
Résultat d'exercice 2012	(686 024)
Résultat d'exercice 2013	(2 833 656)
	<hr/>
<b>Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2010-2013</b>	<b><u>(4 901 986)</u></b>
	<hr/>
	<u>31.12.2017</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2014	847 523
Résultat d'exercice 2015	802 547
Résultat d'exercice 2016	944 174
Résultat d'exercice 2017	(1 393 714)
	<hr/>
<b>Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2014-2017</b>	<b><u>1 200 530</u></b>
	<hr/>
Reprise d'amortissement d'exercices antérieurs	212 586
Capital lié généré	(5 470 745)
<b>Total capital lié généré</b>	<b><u>(5 258 159)</u></b>
	<hr/>
	<u>31.12.2018</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2018	(3 463 577)
Résultat d'exercice 2019	(2 284 536)
Résultat d'exercice 2020	(431 617)
Résultat d'exercice 2021	(527 552)
	<hr/>
<b>Résultat des exercices du contrat de prestations 2018-2021</b>	<b><u>(6 707 283)</u></b>

Au 31 décembre 2021, le contrat de prestations 2018-2021 est arrivé à échéance. Ainsi, les résultats des exercices de 2018 à 2021 sont définitifs. Le solde de la période couverte par le contrat de prestations 2018-2021 présente une perte de CHF -6'707'283.

### 9.3 RESULTAT DE L'EXERCICE, TRAITEMENT DU RESULTAT ET SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A L'ETAT

	<u>Exercice 2021</u>
	CHF
Résultat de l'exercice avant répartition	(527 552)
./. Part revenant à l'Etat	0
<b>Résultat de l'exercice après répartition</b>	<b><u>(527 552)</u></b>

Le résultat de l'exercice 2021, pour la quatrième année de la période couverte par le contrat de prestation 2018-2021, est une perte de CHF -527'552.

Ce résultat est supérieur au budget de CHF +1'627'160. Cet écart s'explique par les éléments ci-dessous :

- Incidence de la crise sanitaire CHF -1'144'513
- Complément de subvention pour l'exercice 2021 CHF +2'000'000 dont CHF +1'000'000 en lien avec le déficit structurel des EPI et CHF +1'000'000 pour compenser une partie de l'incidence de la crise sanitaire.
- Economies hors COVID CHF +771'673 grâce à une meilleure gestion de certaines dépenses (frais d'entretien, licences informatiques...) et des postes vacants qui seront repourvus en 2022.

Nous évaluons l'incidence de la crise sanitaire COVID à CHF 1'144'513, composé comme suit :

- Manque à gagner de CHF 1'202'301
- Charges supplémentaires principalement pour couvrir les absences CHF 1'087'893
- Indemnités COVID pour les personnes vulnérables CHF 418'508
- Economies en lien avec la réduction des activités et l'annulation de formations pour CHF 727'173

## 10 PRODUITS DES SUBVENTIONS

## 10.1 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	Budget	Effectif	Ecart	Effectif
	2021	2021	2021	2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b><u>Subventions de fonctionnement - monétaires</u></b>				
Fédérales	221 000	221 000	0	221 000
Cantoniales				
- contrat de prestations	69 303 439	71 303 427	1 999 988	71 020 038
<b>Total</b>	<b>69 524 439</b>	<b>71 524 427</b>	<b>1 999 988</b>	<b>71 241 038</b>
<b><u>Subventions d'investissement - monétaires</u></b>				
<b><u>(reconnaissance de produits différés)</u></b>				
Fédérales	679 495	554 991	(124 504)	558 265
Cantoniales	4 767 027	3 893 565	(873 462)	3 809 257
Mixtes	218 478	178 446	(40 032)	178 447
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>5 665 000</b>	<b>4 627 002</b>	<b>(1 037 998)</b>	<b>4 545 969</b>
<b>Total des subventions</b>	<b>75 189 439</b>	<b>76 151 429</b>	<b>961 990</b>	<b>75 787 007</b>

Le montant au 31.12.2021 reflète la somme des montants concernant les différentes catégories des subventions d'investissement. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

Ainsi qu'il ressort de la remarque au point 7.4, les EPI reconnaissent les subventions d'investissement en produits différés dans le compte d'exploitation sur une période équivalente à la durée de vie économique de l'actif immobilisé ainsi financé.



## 10.2 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EN NATURE

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais figurent à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Le montant est estimé à CHF 506'500 pour 2021 (2020 : CHF 506'500). Ces prestations sont constituées :

- pour le terrain de La Combe, un loyer tacite de CHF 223'200 (2020 : CHF 223'200)
- pour le terrain de la route de Chêne un loyer tacite de CHF 21'200 (2020 : CHF 21'200)
- pour le terrain de Thônex un loyer tacite de CHF 58'400 (2020 : CHF 58'400)
- pour le terrain de la « Maison de l'Ancre » un loyer tacite de CHF 38'700 (2020 : CHF 38'700)
- ainsi que des prestations informatiques du DCTI de CHF 165'000 (2020 : CHF 165'000).

## 10.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Produits financiers	40	41
Charges financières	(206 884)	(208 365)
<b>Total des charges et produits financiers</b>	<b><u>(206 844)</u></b>	<b><u>(208 324)</u></b>

Les charges financières se composent essentiellement des intérêts hypothécaires pour un montant de CHF 179'320 (CHF 172'232 pour le bâtiment de la Pallanterie et CHF 7'088 pour le bâtiment Pré-Courbes), des intérêts de leasing pour un montant de CHF 11'914 et des frais bancaires pour un montant de CHF 15'650.

**10.4 CHARGES ET PRODUITS D'EXERCICES ANTERIEURS**

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	121 866	35 989
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	0	0
<b>Total des charges et produits exceptionnels ou relevant d'exercices antérieurs</b>	<b><u>121 866</u></b>	<b><u>35 989</u></b>

Les produits d'exercices antérieurs au 31 décembre 2021 se composent principalement de versements de la Loyco concernant des rétrocessions d'assurance de 2018 à 2020 pour CHF 103'691.

Il n'y a pas de charges d'exercices antérieurs au 31 décembre 2021.

**11 REMBOURSEMENTS APG (PAR CATEGORIE)**

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Indemnités assurances accidents obligatoire (Suva / Générali)	752 487	524 232
Indemnités assurances maternité	322 974	358 741
Indemnités assurances perte de gain maladie	489 236	64 785
<b>Total des remboursements APG (par catégorie)</b>	<b><u>1 564 697</u></b>	<b><u>947 758</u></b>

Ces indemnités sont présentées dans la rubrique « salaires et charges sociales » dans le compte d'exploitation.

**12 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Il n'existe aucune transaction particulière avec des parties liées aux EPI.

### **13 ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

Les valeurs d'assurance incendie sont détaillées au point 5.1.

Les cédules hypothécaires sont détaillées au point 7.2.

Les engagements à plus d'un an en relation avec les loyers s'élèvent à CHF 6'937'170

Les contrats de leasing financiers sont portés au bilan.

Dans le cadre de la subvention pour les prestations de l'accompagnement à domicile, la subvention AI visée à l'art.74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

### **14 POLITIQUE DE GESTION ET PLACEMENT DE LA FORTUNE**

En application de la « convention argent » avec l'Etat de Genève, la fortune des EPI ne fait pas l'objet de placement de titre ou de placement de caisse et n'est pas investie dans une participation dans le capital d'une autre entité publique ou privée.

### **15 RESERVES**

Il n'existe aucune réserve dans les capitaux de l'organisation des EPI.

### **16 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES**

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la date de clôture des comptes au 31.12.2021.

Un projet de rénovation du site de la Combe est actuellement en cours. L'OCBA a validé les travaux à effectuer sur ce site. L'investissement total est évalué à 105 millions de CHF, financés en trois tiers égaux. Le premier tiers par un don privé, le 2<sup>ème</sup> tiers par emprunt hypothécaire et le troisième tiers par une subvention d'investissement de l'Etat de Genève.

La part financée par l'Etat de Genève figure au plan décennal pour 35 millions.

Le début des travaux est prévu pour fin 2023.

**17 PARTICIPATION CANTONALE AUX EMPLOIS DE SOLIDARITE ET AUTRES MESURES DE L'OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI**

Au 31 décembre 2021, les EPI ont 33 emplois de solidarité (EdS) et reçu une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'660'326 concernant ces emplois (2020: 40 EdS pour CHF 1'672'448).

Les EPI ont facturé CHF 2'156'000 pour la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) (2020 : CHF 2'072'417)

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'470'076 pour les mesures Epifaire (2020 : CHF 1'469'611).

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 134'200 pour les mesures Préfaire (2020 : CHF 172'876).

Ces revenus sont présentés dans la rubrique « Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi » dans le compte d'exploitation.

**18 LISTE PAR CATEGORIE DE NOMBRE DE PERSONNES EN RMCAS ET/OU ETC AVEC ESTIMATION DU NOMBRE DE MOIS REALISES**

Néant.

**19 LISTE DES INDEMNITES COMPLEMENTAIRES VERSEES AINSI QUE DES MONTANTS ET PRESTATIONS/AVANTAGES EN NATURE**

Néant pour le personnel.

Néant pour les directeurs et les cadres supérieurs.

## 20 EVALUATION DES RISQUES

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés.

L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI.

De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

## **21 CONTROLES PAR D'AUTRES ORGANISMES**

### **RAPPORT SAI (SERVICE DE L'AUDIT INTERNE)**

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019.

Le suivi des recommandations a été effectué en coordination avec le DCS au 31.12.2021. Toutes les recommandations ont été clôturées.

Un autre Audit a été effectué par le SAI en 2020, sur la rémunération des fonctions dirigeantes des principaux établissements autonomes. Un extrait de rapport a été transmis à la Direction Générale des EPI en décembre 2020. Les recommandations formulées sont en cours de traitement en collaboration avec la Direction Evaluation et Système de Rémunération (DESR) de l'Office du Personnel de l'Etat (OPE).

## **22 COMPTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

Les comptes de fonctionnement des services présentés ci-après comprennent la quote-part des frais administratifs qui leur sont attribué.

## 22.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2020

Les principes de comptabilité analytique des EPI ont été adaptés aux principes élaborés dans le cadre du projet « Objectivation du financement des EPH » (OFE) piloté par l'OAIS.

Montant en CHF

Code	Libellé compte groupe	Services socio-professionnels	Services socio-éducatifs
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	703 086
62	Revenus découlant d'autres prestations	12 713 418	20 870 000
63	Revenus provenant de prestations de services, commerces et production	3 945 325	0
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66	Revenus des loyers	0	600
66b	Revenus des intérêts du capital	0	0
67	Revenus d'exploitations annexes	0	0
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	69 183	106 425
69	Contributions à l'exploitation et dons	14 438 850	50 544 979
<b>Total produits</b>		<b>31 166 776</b>	<b>72 225 091</b>
31	Salaires accompagnement	-56 144	-37 242 039
32	Salaires thérapie	0	0
33	Salaires direction et administration	-425 134	-81 877
34	Salaires économat et service de maison	0	-100 711
35	Salaires service technique	-77 185	0
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 819 428	-437 146
<b>Total (hors charges sociales)</b>		<b>-17 377 890</b>	<b>-37 861 774</b>
37	Charges sociales	-4 341 942	-8 901 563
<b>% charges sociales</b>			
<b>Salaires et charges sociales</b>		<b>-21 719 832</b>	<b>-46 763 336</b>
38	Autres charges du personnel	-80 335	-468 367
39	Honoraires pour prestations de tiers	-77 648	-354 144
40	Matériel d'exploitation	-1 280	-1 843
41	Produits alimentaires et boissons	-116 258	-1 000 614
42	Ménage	0	0
43	Entretien et réparation des immo	0	0
4400	Loyers	0	0
44c	Amortissements	-735	-14 666
45	Energie et eau	0	0
46	Ecole, formation et loisirs	-8 240	-461 896
47	Bureau et administration	-165 466	-415 909
48	Outils et matériel pour ateliers	-1 292 633	-1 556
49	Autres charges d'exploitation	-129 065	-544 670
<b>Total autres charges d'exploitation</b>		<b>-1 871 660</b>	<b>-3 263 665</b>
<b>Total charges d'exploitations</b>		<b>-23 591 492</b>	<b>-50 027 002</b>
<b>Résultats exceptionnel et financier</b>		<b>-672</b>	<b>-7 255</b>
<b>Résultats après imputations des coûts directs</b>		<b>7 574 611</b>	<b>22 190 834</b>
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital	0	0
M <sup>2</sup>	Bâtiments	-1 897 066	-5 707 994
ETP	Informatique	-802 617	-1 004 083
ETP	Management qualité <b>MIQ</b>	0	0
ETP	Direction et admin	-3 204 709	-4 009 130
Nbre places	Service des transports	-615 732	-972 300
M <sup>2</sup>	Service technique / conciergerie	-653 938	-1 967 603
M <sup>2</sup>	Nettoyage	-514 947	-1 549 402
Nbre de résidents	Blancherie	-305 092	-742 562
Nbre de repas	Subsistance	-12 334	-6 238 005
	Thérapies	0	0
	Soins	0	0
<b>Résultats après imputation des coûts complets</b>		<b>-431 823</b>	<b>-244</b>

## 22.2 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2021

Montant en chf

Code	Libellé compte groupe	Services socio professionnels	Services socio- éducatifs	Incidence Covid
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	701 165	
62	Revenus découlant d'autres prestations	11 874 698	21 535 568	-505 000
63	Revenus provenant de prestations de services, commerciaux et production	3 956 614	0	-115 000
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées			
66	Revenus des loyers	0	900	
66b	Revenus des intérêts du capital	0	0	
67	Revenus d'exploitations annexes	0	616	-578 403
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	112 107	139 116	0
69	Contributions à l'exploitation et dons	15 214 569	51 506 376	1 000 000
	<b>Total produits</b>	<b>31 157 988</b>	<b>73 883 740</b>	<b>-198 403</b>
31	Salaires accompagnement	7 833	-38 068 891	312 879
32	Salaires thérapie	0	0	0
33	Salaires direction et administration	-135 600	-93 368	-337 379
34	Salaires économat et service de maison	0	-124 699	
35	Salaires service technique	-78 129	-7 263	
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 530 052	-425 954	418 508
	<b>Total (hors charges sociales)</b>	<b>-16 735 949</b>	<b>-38 720 175</b>	<b>394 008</b>
37	Charges sociales	-4 172 610	-9 216 274	0
	<b>N° charges sociales</b>			
	<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>-20 908 559</b>	<b>-47 936 449</b>	<b>394 008</b>
38	Autres charges du personnel	-126 721	-156 947	124 280
39	Honoraires pour prestations de tiers	-133 852	-158 198	-650 292
40	Matériel d'exploitation	-606	-1 903	-100 830
41	Produits alimentaires et boissons	-117 310	-1 208 178	381 153
42	Ménage	0	0	-331 141
43	Entretien et réparation des immo	-52 609	-127 389	0
4400	Loyers	2 399	-4 290	
44c	Amortissements	-19 829	-53 591	
45	Energie et eau	-19 205	-43 282	140 370
46	Ecole, formation et loisirs	-8 079	-297 808	-9 945
47	Bureau et administration	-139 026	-273 092	-8 512
48	Outils et matériel pour ateliers	-1 255 809	-1 817	0
49	Autres charges d'exploitation	-84 301	-676 373	114 800
	<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 954 949</b>	<b>-3 002 868</b>	<b>-340 118</b>
	<b>Total charges d'exploitations</b>	<b>-22 863 508</b>	<b>-30 939 317</b>	<b>53 890</b>
	<b>Résultats exceptionnel et financier</b>	<b>-62</b>	<b>-7 087</b>	<b>0</b>
	<b>Résultats après imputations de coûts directs</b>	<b>8 294 418</b>	<b>22 937 335</b>	<b>-144 513</b>
<b>Unités</b>				
	<b>Libellé compte groupe</b>			
CHF	Service du capital	0	0	
MF	Installations	-1 607 098	-4 645 896	
ETP	Informatique	-995 710	-1 292 570	
ETP	Management qualité (MQ)	0	0	
ETP	Direction et admin	-3 726 890	-4 838 020	
Nbre places	Service des transports	-713 381	-1 209 726	
MF	Service technique / confection	-741 555	-2 143 733	
MF	Nettoyage	-626 433	-1 810 930	
Nbre de résidents	Buanderie	-340 013	-873 657	
Nbre de repas	Subsistance	-56 700	-5 992 478	
	Thérapies	0	0	
	Soins	0	0	
	<b>Résultats après imputation des coûts complets</b>	<b>-513 362</b>	<b>130 325</b>	<b>-144 513</b>



# **RAPPORT DE PERFORMANCE 2021**

(non soumis à l'organe de révision)

Genève, le 31.01.2022

## 1. But et organisation de l'institution

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les EPI ont intégré les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (DCS).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

### Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés, adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

### **Réinsertion professionnelle**

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

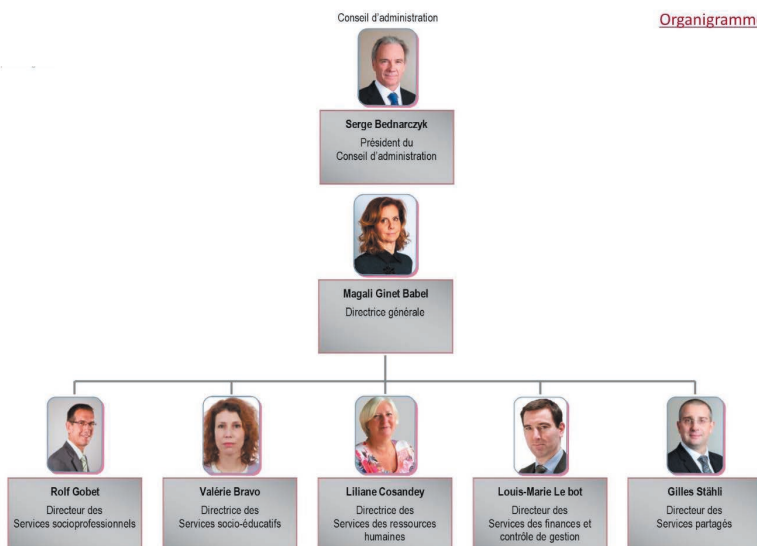
- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

Organigramme

## 2. Nom de l'organe de révision et depuis quand

BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale  
1211 Genève 1

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

### 3. Composition du conseil d'administration et durée du mandat

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (loi n°10679 du 18 novembre 2011) pour une durée de 4 ans (article 14 al. 1 de la loi n°10679).

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Monsieur Serge Bednarczyk	Président
Monsieur Laurent Bertrand	Membre
Monsieur Mathias Büchi	Membre
Monsieur Boris Calame	Membre
Madame Sabrina Carramusa	Membre
Monsieur William Chaparro	Membre
Monsieur Jean-François de Saussure	Membre
Madame Bérengère Gautier	Membre
Monsieur Claude Laporte	Membre
Madame Emmanuelle Merle	Membre
Monsieur Dominique Rivollet	Membre
Madame Ana Roch	Membre
Madame Marie-France Sarfati	Membre
Monsieur Guillaume Thion	Membre
Madame Magali Ulanowski	Membre

### 4. Personnes responsables de la gestion (comité de direction)

Madame Magali Ginet Babel	Directrice générale
Madame Valérie Bravo	Directrice des Services socio-éducatifs
Madame Liliane Cosandey	Directrice des Services des ressources humaines
Monsieur Rolf Gobet	Directeur des Services socioprofessionnels
Monsieur Gilles Stähli	Directeur des Services partagés
Monsieur Louis-Marie Le Bot	Directeur des Services des finances et contrôle de gestion

## 5. Personnes habilitées à signer et mode de signature

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que le directeur général, et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

## 6. Description des prestations fournies

Les prestations fournies par les EPI sont les suivantes :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

## 7. Statut fiscal

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

## 8. Gestion des risques

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés. L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration. Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI. De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019.

Le suivi des recommandations est effectué en coordination avec le DCS.

## **9. Suivi des objectifs, indicateurs et cible du contrat de prestations**

Selon le contrat de prestations 2018-2021, plusieurs objectifs à réaliser ont été définis ainsi que leurs indicateurs :

A) PRESTATIONS		Réalisé 2021	
Objectif	Indicateurs d'efficacité	valeurs cibles	
Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'hébergement existantes en EPH	<p><b>Mise à disposition de places d'hébergement</b></p> <p><b>Taux d'occupation des places HO</b>  <b>Taux d'occupation des places H</b>  <b>Taux d'occupation des places AHE</b>            [journées réalisées / nombre de places * 365]  <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être décomptées du calcul</i></p> <p><b>Taux de fréquentation des places HO</b>  <b>Taux de fréquentation des places H</b>  <b>Taux de fréquentation des places AHE</b>            [journées réalisées / nombre de places * 365]  <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être décomptées du calcul</i></p>	<p>95 % par année</p> <p>85 % par année</p>	<p><b>Hors Maison de l'Ancre</b></p> <p>HO = 95% H = 93% AHE = 79%</p> <p><b>Avec Maison de l'Ancre</b></p> <p>HO = 90% H = 93% AHE = 79%</p>
	<p><b>Mise à disposition de places d'accueil de jour</b></p> <p><b>Taux d'occupation des places Cdj</b>  <b>Taux d'occupation des places A</b>            [Journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées]  <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul</i></p> <p><b>Taux de fréquentation des places Cdj</b>  <b>Taux de fréquentation des places A</b>            nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées]  <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul</i></p>	<p>85 % par année</p> <p>80 % par année</p>	<p><b>Cdj = 111%</b> <b>A = 90%</b></p> <p><b>Cdj = 78%</b> <b>A = 67%</b></p>



## B) ENCADREMENT SOCIO-EDUCATIF ET QUALITE DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge des personnes handicapées		Réalisé 2021	
Objectif	Indicateurs de qualité	valeurs cibles	
Garantir un encadrement de qualité et adapté aux besoins des personnes prises en charge en adéquation avec les ressources financières mises à disposition	Nombre de collaborateurs moyen soins et encadrement / administratif et socio-hôtelier par place d'accueil, en équivalent temps plein (ETP) : - home avec occupation (HO) - home (H) - centre de jour (Cdj) - atelier (A) - accueil hôtelier avec encadrement (AHE) - accompagnement à domicile (Adom)	Pas de valeurs cibles fixées, l'objectif est de suivre l'évolution de l'indicateur.	ETP moyen (fixes et auxiliaires) par place : - HO = 1.57 - H = 0.86 - Cdj = 0.56 - A = 0.28 - AHE = 0.32 - Adom = 0.09
Contribuer à la formation en soins et encadrement	Pourcentage moyen de stagiaires et d'apprentis par rapport à l'effectif total [ETP moyen stagiaires et d'apprentis de A2. Personnel rémunéré non-soumis aux mécanismes salariaux / ETP moyen de A1. Personnel sous contrat soumis aux mécanismes salariaux] <sup>2</sup> <sup>2</sup> Catégoriessoins et encadrement du questionnaire statistiques EPH	Minimum 5%	7.4%

68/68

## C) RESSOURCES HUMAINES

Gestion de l'institution		Réalisé 2021	
Objectif	Indicateurs d'efficacité	valeurs cibles	
Gérer les ressources humaines	Taux d'absentéisme Taux de rotation (turn over)	< 5-7% < 8%	10% 9%

## D) CONDITIONS FINANCIERES

Gestion de l'institution		Réalisé 2021	
Objectif	Indicateurs d'efficacité	valeurs cibles	
Garantir la solvabilité de l'établissement	Taux de solvabilité [Liquidités / Total des charges de personnel et assimilés]	> 16.7%	0.8%
	Niveau de fonds-propres [total des fonds propres (y compris affectés) / total du bilan]	> 20%	22.7%

# BfB

Rue de la Corraterie 26

Case postale

1211 Genève 1

Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44

Fax +41 (0)22 311 45 88

E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)

Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)